

Composition d'instance

Comité social d'administration et Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

La présidente,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L251-1 et suivants ;
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L951-1-1 et R951-5-2 ;
Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2022-022 du conseil d'administration du 24 mai 2022 portant création du comité social d'administration et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'UBS et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes ;
Vu les résultats des élections professionnelles organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Arrête

Article 1. La composition du Comité social d'administration figure en annexe 1 du présent arrêté.

La composition de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail figure en annexe 2 du présent arrêté.

Article 2. L'arrêté n°2024-174 est abrogé.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT



Annexe 1 : Composition du Comité social d'administration

Représentants de l'administration

Présidente de l'UBS ou son représentant ou sa représentante

Directrice des ressources humaines ou son représentant ou sa représentante

Représentants du personnel

FO ESR 56 : L'avenir n'est pas écrit

Titulaires

Nancy PILLER

Fabien COLEU

Alexandre BANDURA

Suppléants

Bernard LASSERRE

Christel MARTY

François PERON

UNSA-Éducation

Titulaires

Philippe LE MÉE

Olivier POURQUIER

Sylvie GUHENEUF

Hélène TANGUY

Gilles RENAULT

Suppléants

Sylvia-Maria BARBOSA

Christophe CERINO

Karen LE DESSERT

Josiane LE GAL

Siège vacant



Annexe 2 : Composition de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Représentants de l'administration

Présidente de l'UBS ou son représentant ou sa représentante

Directrice des ressources humaines ou son représentant ou sa représentante

Représentants du personnel

FO ESR 56 : L'avenir n'est pas écrit

Titulaires

Nancy PILLER

Bernard LASSERRE

Christel MARTY

Suppléants

Alexandre BANDURA

François PERON

Philippe DOUZENEL

UNSA-Éducation

Titulaires

Sylvie GUHENEUF

Hélène TANGUY

Gilles RENAULT

Philippe LE MÉE

Olivier POURQUIER

Suppléants

Bénédicte BALCON

Christophe CERINO

Pierre SAULEAU

Siège vacant

Siège vacant

Représentants des usagers, pour la formation élargie

Union pirate

Titulaire

Amélie FAUVEL

Suppléante

Cécile LEROUTIER

UNI

Titulaire

Siège vacant

Suppléant

Siège vacant

